



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 4 septembre 2020

**L'ÉTAT POURSUIT EN SEINE-MARITIME SON ACTION D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

Depuis le début de la crise sanitaire et en lien avec la Région et les intercommunalités, l'État déploie une politique de soutien vigoureux au tissu économique, qu'il s'agisse des nouvelles modalités du chômage partiel, du fonds de solidarité ou des prêts garantis par l'Etat.

En effet, dans le département de la Seine-Maritime, l'appui de l'État a été massif (chiffres au 2 septembre 2020) :

	<b>Montants</b>	<b>Nombre d'entreprises</b>
Activité partielle	257.3 millions €	20126
Prêts garantis par l'État	1.26 milliards € (lignes de trésorerie garanties par l'Etat)	7627
Fonds de solidarité pour les TPE	64.1 millions €	20346
Reports d'échéances fiscales et de charges sociales	27.5 millions € (mesures fiscales de bienveillance) ; 110.4 millions € (reports de cotisations sociales pour les indépendants)	1 942 mesures fiscales de bienveillance ; 24 345 indépendants ayant bénéficié d'un report de cotisations sociales

Ces dispositifs sont en outre complétés par l'action du Conseil régional dans l'exercice de ses compétences économiques.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

Par ailleurs, l'État mobilise des outils spécifiques permettant d'apporter un soutien additionnel dans le cadre du Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) en application des instructions ministérielles (circulaire du 14 mai 2020). Ce dernier a vocation à accompagner les entreprises de moins de 400 salariés confrontées à des problèmes structurels d'ordre financier ou économique afin de trouver des solutions pérennes de redressement (celles de plus de 400 salariés ayant vocation à être suivies au niveau national par le CIRI). Sur saisine de l'entreprise et après une analyse de son dossier, le CODEFI peut actionner l'un de ses instruments financiers (avances remboursables, prêts à taux bonifiés,...).

En présence des principaux acteurs concernés (dont la région Normandie, le département de la Seine-Maritime, la CCI Rouen Métropole et la CCI Seine Estuaire, la CMA, les tribunaux de commerce de Rouen, Le Havre et Dieppe, ainsi que les représentants des administrateurs et mandataires judiciaires), le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et la Directrice régionale des finances publiques avaient annoncé la rénovation du dispositif d'accompagnement des entreprises en difficulté à l'occasion d'une réunion plénière du CODEFI le 30 juin dernier.

Durant l'été, le CODEFI opérationnel - composé des services de la direction régionale des finances publiques, de la Banque de France, de la DIRECCTE et de l'URSSAF, ainsi que du Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) - s'est réuni à 4 reprises et a examiné 20 dossiers d'entreprise. À ce stade, sur la base d'une analyse veillant à vérifier la réalité des perspectives réelles de redressement de l'équilibre d'exploitation, deux dispositifs de prêts ont été actionnés par le CODEFI au profit de deux entreprises stratégiques du territoire pour un montant total de 2 800 000 euros.

Le Préfet de la Seine-Maritime et la Directrice régionale des finances publiques réuniront de nouveau le CODEFI plénier le 7 septembre prochain afin de faire un point sur la conjoncture économique ainsi que sur les dispositifs de soutien à l'économie mis en oeuvre par l'Etat. L'objectif est qu'aucune entreprise en difficulté présentant des perspectives réelles de redressement de l'équilibre d'exploitation ne reste sans réponse financière adaptée à sa situation.

Pour rappel, les entreprises rencontrant des difficultés structurelles de financement sont invitées à déposer leur dossier auprès d'une boîte mail dédiée:

**[codefi.ccsf76@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf76@dgfip.finances.gouv.fr)**

Il est à noter que cette politique de soutien va se poursuivre avec l'annonce par le gouvernement du plan de relance. D'autres initiatives se déploient par ailleurs dans une logique de complémentarité. C'est le cas par exemple du plan "un jeune une solution" qui prévoit notamment des compensations de charges pour les jeunes recrutés et une aide exceptionnelle au recrutement d'apprentis (5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans ; 8 000 euros pour un apprenti majeur de moins de 30 ans).

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex